

Arrêté 2024-03

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024 FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE DE FREISSINIÈRES LE VENDREDI 26 JANVIER 2024

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2122-22 ET I2122-23.
- **Vu** l'arrêté préfectoral informant tous les usagers de la fermeture des axes de circulation lors des épreuves spéciales n°4 et 7 du Rallye Monté Carlo du vendredi 26 janvier 2020 entre Saint-Clément-en-Durance et Freissinières.

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – L'école primaire de Freissinières sera exceptionnellement fermée le vendredi 26 janvier 2024 en raison de la fermeture des axes de circulation lors des épreuves spéciales n°4 et 7 du Rallye Monté Carlo entre Saint-Clément-sur-Durance et Freissinières.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :

Préfecture des Hautes-Alpes
Inspection Académique des Hautes-Alpes
Mme la Directrice de l'école primaire
Les archives communales

Freissinières, le 15 janvier 2024

Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

